

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
 VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;  
 VU la loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
 VU la loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;  
 VU le décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;  
 SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;  
 Le Conseil des Ministres entendu,

**D** E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. Marie José de CAMPOS, précédemment Directeur Général par intérim des Finances, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Sud-Est.

ARTICLE 2.- M. Marouf MOUDACHIROU, précédemment Chargé de Mission à la Présidence de la République, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Sud, en remplacement de M. Albert Max MIGAN, appelé à d'autres fonctions.

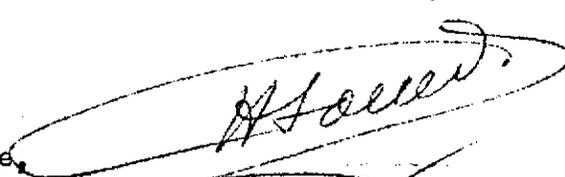
ARTICLE 3.- M. Septime DODDE, Administrateur, est nommé Adjoint au Préfet du Département du Sud-Ouest.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 15 MARS 1966

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale,

  
Général Christophe SOGLO.-

Lt.Colonel Philippe AHO.-

P. Le Ministre des Finances  
 et des Affaires Economiques, absent,  
 Le Ministre des Affaires Etrangères  
 chargé de l'intérim,

Ampliations :

PR 4 - Ministères 10 - MI 2 - MFAE 2  
 DAI 6 - DP 6 - Intéressés 3 - IAA 2  
 DGF-DB-CF-DC-Solde-DI 6 - SGG 4 -  
 Préfeo. Sud-Est, Sud et Sud-Ouest 6  
 Gde.Chanc. 1 - JORD 1.

